

LE PARC NATIONAL DE BANFF—DÉMOLITION DES SERRES

Question n° 883—**M. Sulatycky:**

1. Combien a coûté la démolition des serres dans le parc national de Banff?

2. Y a-t-il eu des appels d'offres en vue de la démolition et de la suppression de ces structures et, dans la négative, pour quelles raisons?

M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

1. \$927,84, y compris les frais de location d'équipement.

2. Il n'y a pas eu d'appel d'offres, car la démolition ne pouvait laisser d'éléments récupérables, et le personnel du parc était en mesure de faire le travail à meilleur compte.

LE PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES

Question n° 889—**M. Lambert (Bellechasse):**

Au cours des années 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970, quelle a été la somme totale payée par le gouvernement pour les subventions relatives au transport des céréales dans les provinces a) de Québec, b) de l'Ontario, c) du Nouveau-Brunswick, d) de la Nouvelle-Écosse, e) de l'Île-du-Prince-Édouard, f) de Terre-Neuve?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Les dépenses effectuées au titre du programme d'aide au transport des céréales de provende ont été les suivantes au cours de ces cinq années.

Année financière terminée le 31 mars

	\$				
	1966	1967	1968	1969	1970
a) Québec	9,310,598	9,747,283	9,835,701	8,425,816	9,438,200
b) Ontario	4,129,629	4,175,562	4,627,951	2,937,808	4,857,858
c) Nouveau-Brunswick	1,156,724	1,505,580	1,194,859	1,167,597	1,345,105
d) Nouvelle-Écosse	2,075,261	1,837,771	1,838,314	1,622,498	1,782,344
e) Île-du-Prince-Édouard	482,592	479,532	533,025	403,734	347,893
f) Terre-Neuve	758,197	515,401	507,152	488,688	634,119

*RÉVISION ÉVENTUELLE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Question n° 900—**M. Fairweather:**

1. Le Canada souscrit-il à l'idée que la révision de la charte des Nations Unies est nécessaire?

2. Le Canada a-t-il appuyé l'initiative prise dans ce sens par huit gouvernements lors de la dernière séance de l'Assemblée générale?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question est assez longue. La Chambre consentirait-elle à ce qu'elle soit imprimée au hansard comme si elle avait été donnée oralement?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: La réponse suit:]

1. C'est un des principes fondamentaux de la politique étrangère du Canada, comme le remarque l'étude récente, que de poursuivre un travail assidu en vue de faire des Nations Unies un instrument plus efficace de coopération internationale et, dans cet esprit, de donner à l'Organisation le moyen de faire face à ses responsabilités. Certains estiment nécessaire, pour arriver à ce but, de procéder à une révision de la charte, puisque celle-ci a maintenant 25 ans, que les conditions se sont considérablement modifiées depuis qu'elle a été rédigée et que des signes sérieux montrent que les Nations Unies n'ont pas véritablement atteint leur but principal, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. D'autres soutiennent que rien ne prouve que la charte en elle-même constitue un cadre trop étroit pour la coopération entre les États, qu'en fait elle s'adapte très bien à des conditions mouvantes et que le cadre laisse la porte ouverte à d'autres modifications. Ceux qui ex-

priment cet avis estiment qu'il est possible de rendre les Nations Unies plus dynamiques sans qu'il soit en fait besoin d'une nouvelle rédaction de la charte et que l'efficacité des Nations Unies dépend bien moins d'une modification de la structure fondamentale de l'Organisation que de la résolution des États membres de se conformer aux obligations et aux responsabilités auxquelles ils se sont engagés en acceptant les dispositions de la charte de 1945. En résumé, l'efficacité des Nations Unies dépend directement de la volonté politique des membres.

Le gouvernement canadien est tout disposé à examiner sérieusement toute proposition constructive tendant à la révision de certaines dispositions de la charte, si la majorité des membres considère que c'est utile. Néanmoins, et pour qu'une telle révision ait des chances d'aboutir, il est nécessaire que les membres permanents du Conseil de sécurité, notamment les États-Unis et l'Union soviétique, soient en faveur de l'idée. Rien ne permet jusqu'ici d'affirmer l'existence d'un tel accord sur une révision. Nous pensons qu'entre-temps, des modifications peuvent être effectuées, dans le cadre existant, pour rendre les Nations Unies plus efficaces. C'est à cette fin que nous avons donné notre appui à la création du Comité spécial des 31, qui doit faire des recommandations en vue de rationaliser la procédure de tenue des Assemblées générales. Nous avons également appuyé les efforts déployés pour développer et codifier des principes juridiques internationaux tels que ceux qui se rapportent aux relations amicales et à la coopération entre les États, et nous travaillons au sein du Comité pour le maintien de la paix afin d'arriver à un accord sur les moyens qui permettront aux Nations Unies d'agir plus efficacement dans le domaine du maintien de la paix.

2. A la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le Canada a voté en faveur d'une résolution par laquelle à la fois par le Brésil, la Colombie, le Costa